

Déposé le 01/09/2023

Bonne rentrée à toutes et tous



CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Pages 4 - 5
Les adresses utiles
pour un.e
enseignant.e
d'EPS dans
l'académie

SOMMAIRE

Edito	P 2
Echos du 28	P 2
Corpo	P 3
Adresses utiles	P 4-5
Elections UNSS	P 6
Stages syndicaux	P 6
Mouvement 2023	P 7
Se syndiquer	P 7
Fiche syndicale	P 8

Dès la rentrée, donnez de la force collective aux enseignant.es EPS.
Adhérez au SNEP-FSU

Pour une rentrée offensive

Ces deux mois de vacances ont-ils été suffisants pour nous ressourcer et nous remettre d'une année de luttes à tous niveaux : retraites, réforme de la voie professionnelle, pacte... ?

Ne rougissons pas de ce que nous avons effectué durant cette année passée où les luttes ont été intenses et soutenues par une grande partie de la population. Aujourd'hui encore l'intersyndicale reste sur ses positions et unie pour dire non à cette réforme des retraites et envisage d'autres moyens d'action dans un avenir proche.

Nous avons en face de nous un « rouleau compresseur » qui continue sa politique libérale pour détruire nos acquis en s'attaquant à la sécurité sociale, aux services publics en général. La loi de la transformation de la Fonction Publique en portait les prémices.

Les différentes réformes au sein de l'Education Nationale vont dans ce sens : réforme du collège puis celle des lycées avec Parcoursup et enfin celle de l'enseignement professionnel.

Mais le plus grave se profile pour cette rentrée avec le Pacte (que nous avons évoqué lors du dernier bulletin). Nos craintes étaient justifiées car la note de service du 27 juillet montre bien que les RCD (remplacements de courte durée) sont la priorité : « *Les parts fonctionnelles doivent être prioritairement allouées dans l'objectif de répondre au besoin prévisionnel de remplacement....elle ne peut faire l'objet d'une demi-part fonctionnelle* ». Pour les autres missions comme devoirs faits, stages de réussite et école ouverte, interventions dans le cadre de la découverte des métiers, appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers... des réunions de concertation seront organisées dans les établissements pour évaluer les besoins et répartir les parts fonctionnelles restantes. Le paiement se fera à la tâche après contrôle et approbation du chef d'établissement. La note de service confirme donc tous les dangers du pacte et constitue une attaque sans précédent des obligations réglementaires des services et des statuts, avec un risque d'annualisation de nos services.

Est-ce que cela permettra à nos élèves de mieux réussir...? Revenons à plus de contenus disciplinaires et à moins de transversalité. Nos jeunes ont avant tout besoin de savoirs pour construire leur avenir.

Quant aux remplacements, ce n'est pas par le pacte mais par des créations de postes de titulaires remplaçant.es qu'ils pourront être effectués.

Là aussi les syndicats de l'Education Nationale parlent d'une même voix pour refuser le pacte.

Echos 2022/2023 du SNEP-FSU Eure et Loir

Dans le 28, l'année a été marquée par la forte contestation contre la réforme des retraites où le SNEP-FSU était très bien représenté.

Le SNEP-FSU a été à l'origine de la visite du gymnase Jean Moulin de Chartres par la délégation de la F3SCT (ex CHSCT) qui a émis « un Danger Grave et Imminent » pour des raisons de présence d'amiante et danger au niveau de la structure.

Deux stages ont été organisés avec un grand succès: un académique « juridique » à Cloyes les 3 Rivières (80 stagiaires) et un pédagogique « biathlon » à Luisant (55 stagiaires).

Pour l'année prochaine le SNEP 28 continuera à s'engager auprès des collègues dans leurs droits et pour plus et mieux d'EPS.

Un des événements de cet été est la nomination de Gabriel Attal comme « *Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse de France* » : un jeune loup ambitieux, connu pour son agressivité politique, proche du Président, et nullement spécialiste des questions d'éducation. Il dit être dans la ligne de JM Blanquer ce qui ne saurait nous rassurer ! Et on peut penser qu'il est nommé pour appliquer à la lettre et aux forceps les orientations d'Emmanuel Macron !

Pour notre part, au SNEP et à la FSU, nous continuerons à avancer pour construire d'autres objectifs, pour une société plus équitable, pour plus et mieux d'éducation pour toutes et tous et pour un retour aux valeurs d'un véritable service public. C'est ensemble que nous construirons les luttes et ensemble que nous pourrons gagner sur nos revendications.

Bonne rentrée à toutes et tous !



Enfin des avancées pour les fins de carrières !

Elles concernent les promotions à la Hors-Classe, à la Classe Exceptionnelle et à l'échelon spécial.

Hors-Classe : augmentation du ratio de 18% à 21%.

Elle a permis une hausse du nombre de promotions. Dans notre académie, ce sont 51 collègues (25 femmes et 26 hommes) qui ont été promu.es cette année pour 44 l'année passée. Le barème du dernier ou de la dernière promue était égal à 155 points. Ce mouvement devrait se poursuivre en tendanciel puisque le taux de promotion passera à 22% en 2024 et 23% pour les promotions 2025.

Classe exceptionnelle : augmentation du contingentement de 10% à 10,5%

Elle a permis près de 150 promotions supplémentaires cette année. Dans notre académie, ce sont 18 collègues qui ont été promu.es (10 femmes et 8 hommes) dont 8 au titre du vivier 2 (4 femmes, 4 hommes) et 10 collègues au titre du vivier 1 (6 femmes, 4 hommes) pour 14 promotions en 2022 (8 vivier 1 et 6 vivier 2). Le ou la dernière promu.e dans le vivier 1 avait 129 points et dans le vivier 2, 135 points.

Echelon spécial : suppression du barème et intégration de l'échelon spécial dans la grille de la classe exceptionnelle

Jusqu'à l'année dernière, pour accéder aux indices de la hors échelle lettre A, appelé échelon spécial, il y avait un nombre réduit de promotions. En effet, le nombre total de places était limité à 20 % des promu.es à la classe exceptionnelle, qui elle-même était limitée à 10 % de l'ensemble des professeur.es d'EPS. Cela représentait pour le corps des professeur.es d'EPS seulement 576 places. Une fois atteint ce nombre de collègues promu.es, il ne pouvait plus y avoir de promotions possibles sauf départ en retraite d'un.e promu.e à l'échelon spécial. De nombreux et nombreuses collègues se retrouvaient donc bloqué.es au 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle, avec une progression indiciaire par rapport à la fin de la hors classe quasi nulle (seulement 9 points d'indice de plus).

Dans le cadre des négociations menées avec le ministère, même si de nombreux points sont plus que problématiques, nous avons obtenu une avancée extrêmement importante en permettant l'accès aux indices de la hors échelle lettre A pour tou.tes les promu.es à la classe exceptionnelle dès lors qu'ils ont 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon.

D'après les informations fournies par le ministère ce sont plus de 500 professeurs d'EPS qui bénéficieront de cette promotion dès la parution du décret alors même que sur les 5 dernières années, c'était à peine 160 promotions en moyenne. L'avancement dans la hors échelle lettre A est automatique et sans concurrence entre collègues jusqu'à la fin de la grille indiciaire.

Le décret a été publié le 5 août 2023. Donc, le lendemain de sa publication, tou.tes les collègues dépassant les 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de la classe exceptionnelle des professeur.es d'EPS ont été promu.es à la hors échelle lettre A. Il faudra attendre quelques semaines avant que votre reclassement soit effectif et apparaisse sur votre salaire. Vous recevrez alors le différentiel depuis votre date effective de promotion. C'est une excellente nouvelle pour nombre de nos collègues, même celles et ceux qui seront promu.es classe exceptionnelle au 1^{er} septembre, car si iels sont au 7^{ème} échelon de la hors classe, iels conservent leur ancienneté et pourront donc être promu.es à la hors échelle lettre A.

Ce décret modifie également les règles d'accès à la classe exceptionnelle pour la rentrée prochaine : disparition des viviers, accès à partir du 4^{ème} échelon de la hors classe pour les agrégés, accès à partir du 5^{ème} échelon de la hors classe pour les professeurs d'EPS, mise en place d'un ratio.

S'il vous restait des questions, n'hésitez pas à nous contacter à ba.bardin@orange.fr

Et n'oubliez pas que même si le premier moteur du SNEP-FSU est bien l'investissement humain de nombre de collègues militant.es, il ne peut fonctionner sans ses seules ressources financières que sont les cotisations, alors nous ne pouvons que vous inviter à renforcer notre outil syndical.

Adresses utiles dans notre académie

LE RECTORAT D'ORLEANS-TOURS

Rectorat 21 rue St Etienne – 45043 Orléans cedex1 02 38 79 38 79 ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr Site www.ac-orleans-tours.fr	Recteur d'académie Gilles HALBOUT 02 38 79 38 21 ce.recteur@ac-orleans-tours.fr	Secrétaire général d'académie Stéphane LE RAY 02 38 79 38 71 ce.sg@ac-orleans-tours.fr	Directeur des ressources humaines Frédéric BERTRAND 02 38 79 38 72 ce.drh@ac-orleans-tours.fr
	Division des Personnels Enseignants David ROBOT 02 38 79 41 01 ce.dpe@ac-orleans-tours.fr	Bureau DPE EPS Priscille JOBERT 02 38 79 41 07 ce.dpe13@ac-orleans-tours.fr	Division Académique des Moyens Séverine JEGOUZO 02 38 79 38 62 ce.dos@ac-orleans-tours.fr

Inspecteurs Pédagogiques Régionaux – E PS

Adresse rectorat 02 38 79 39 18 02 38 79 39 10 (secrétariat)	Fabien MONNIER Faisant fonction IPR fabien.monnier@ac-orleans-tours.fr	Sophie NEUMAN IA-IPR-EPS sophie.neuman@ac-orleans-tours.fr	Brice BENARD IA-IPR-EPS brice.benard@ac-orleans-tours.fr
	Claire JARDIN MALASSINET IA-IPR-EPS claire.jardin-malassinnet@ac-orleans-tours.fr		

U.N.S.S

UNSS Régionale 4 rue Marcel Proust-45000 Orléans 02 38 53 42 15 Site : www.unss.org sr-orleans-tours@unss.org directeur: Ludovic FAJOUX 06 29 97 45 90 adjoint : Matthias GILET 06 22 80 03 82	UNSS 18 Alain MEUNIER 02-36-08-20-16 / 06-69-36-89-34 sd018@unss.org	UNSS 28 Nicolas BOUTTIER 02-37-18-78-40 / 06-85-52-27-93 sd028@unss.org	UNSS 36 Julien HYMBERT 02-54-60-57-45 / 06-83-38-20-56 sd036@unss.org
	UNSS 37 Isabelle KIEFFER 02-47-60-77-69 / 06-03-25-00-14 sd037@unss.org	UNSS 41 Christophe ATRY 09-71-36-12-95 / 06-25-53-45-01 sd041@unss.org	UNSS 45 Aymeric LACOMBE 02-38-24-29-92 / 06-82-88-14-90 sd045@unss.org

ELU-E-S DES A.S AUX CD UNSS jusqu'en octobre 2023

DEPARTEMENT	18	28	36	37	41	45
TITULAIRES	Yohann FAVRE Béatrice BARDIN Ludovic GAZUT	Cécile JAN Julien ROBERT Olivier ROBIN	Elise LIMOGES Nicolas FOURGNAUD Marie-José BIENVE- NUT	Christelle ALVES Nathalie FREYLING Philippe ROBICHON	Gil BOISSE Stéphanie VERON Willy BROUSSE	Julien JOYEUX Christel LAGEDAMON Esmeralda OTERO
SUPPLEANT.ES	Géraldine FOURNIER Martin VERCHERY Aurélié DELSARD	Stéphane MAURICE Damien BESNARD Christine LEPOUT	Vincent BERTHELON- LINET Pascale GUY Samuel MARION- NEAU	Marie-Ange BOUR- REAU Vincent MAUPAY Arnaud JOUSSET	Thierry RIVIERE Elodie LÉBOULEUX Christophe CHAVI- GNON	Anne CHAPERON Thomas DE BOYSSON Eric THOLANCE

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNEP- FSU / ORLEANS-TOURS

<p>Béatrice BARDIN Lycée J. Cœur BOURGES 18 S3 - S2 du 18 - Corpo 07 86 12 23 52 ba.bardin@orange.fr s3-orleans@snepfusu.net</p>	<p>Aurélié DELSARD Lycée agricole BOURGES 18 Trésorière académique - secteur agri 06 82 39 80 28 t3-orleans@snepfusu.net</p>	<p>Catherine TESSIER Clg R. Lasneau VENDOME 41 S2 du 41 - Corpo 02 54 80 06 05 ctessier.snepfusu.41@orange.fr</p>	<p>Guillaume LEMAIRE LP Châteauneuf Argenton/Creuse 36 S2 du 36 - Corpo 06 87 19 15 10 claquos.lemaire@wanadoo.fr</p>
<p>Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 co-S2 du 37 - non titulaires 06 15 73 44 22 sebifong@gmail.com</p>	<p>Valérie AGRAFEUIL Clg J. Romains SAINT AVERTIN 37 co-S2 du 37 06 75 24 12 98 s2-37@snepfusu.net</p>	<p>Karine BELLESOEUR Lycée Pothier ORLEANS 45 S2 du 45 - stagiaires 06 63 74 62 59 karine.jouanneau@gmail.com s2-45@snepfusu.net</p>	<p>Rafael RAIGON ARROYO Lycée Fulbert CHARTRES 28 S2 du 28 06 58 48 45 89 s2-28@snepfusu.net</p>
<p>Jean-Baptiste BREJAUD Clg Rosa Parks CHATEAUROUX 36 jean-baptiste.brejaud@orange.fr</p>	<p>Carole SERINET Clg H. Boucher CHARTRES 28 T2 du 28 - Corpo 02 37 26 88 15 famille.serinet@wanadoo.fr</p>	<p>Cyril BAPTISTE Lycée Pasteur LE BLANC 36 T2 du 36 cb2125@orange.fr</p>	<p>François FLORENT clg A. Bauchant Château Renault 37 T2 du 37 t2-37@snepfusu.net</p>
<p>Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41 T2 du 41 pascal.mourgues@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Benoît HENNET LP J. Lurcat Fleury les Aubrais 45 T2 du 45 t2-45@snepfusu.net</p>	<p>Gil BOISSE Lycée Ronsard Vendôme 41 Elu des A.S 06 88 79 35 20 gil.unss@orange.fr</p>	<p>Soline AGOUTIN Clg H. Fillay BRACIEUX 41 site soline.agoutin@wanadoo.fr</p>
<p>Marie-Jeanne BOUCHER Lycée F. Villon BEAUGENCY 45 corpo agrégé.es 06 77 96 05 71</p>	<p>Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45 CR UNSS 02 38 55 04 95 libertenzo@yahoo.fr</p>	<p>Serge CHABROL retraité Bulletin académique 06 75 03 24 57 serge.chabrol@snepfusu.net</p>	<p>Joëlle NOUAILLE retraitée 06 07 96 48 39 nouaille.joelle@wanadoo.fr</p>
<p>Christine CHAFIOL retraitée 06 73 93 31 07 Santé, retraites christine.chafiol@snepfusu.net</p>	<p>Sylvie LACH Retraitée 02 47 27 63 38 lach1959@gmail.com</p>	<p>Jean MAILLET Retraité 02 38 98 48 16 jean-michel.millet2@orange</p>	<p>Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 06 26 03 06 19 christianguerin@sfr.fr</p>

LES ELU.ES du SNEP AUX CONSEILS MEDICAUX DEPARTEMENTAUX

<p>Céline CATELAN Clg V.Hugo BOURGES 18 Béatrice BARDIN Lycée J.Coeur BOURGES 18 Géraldine FOURNIER LP J. Cœur BOURGES 18</p>	<p>Stéphane MAURICE Clg A. Sidoisne BONNEVAL 28 Laurent SERINET SEP Lycée J de Beauce CHARTRES 28</p>	<p>Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 Valérie AGRAFEUIL clg J. Romains ST AVERTIN 37</p>	<p>Conseils constitués de médecins, d'élu.es du personnel et de représentant.es de l'administration : donnent un avis sur l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident, sur l'attribution du taux d'IPP, sur la date de consolidation, sur l'attribution de temps partiel pour raison thérapeutique et sur la mise en retraite pour invalidité suite à un accident ou maladie, imputable ou non au service.</p>
<p>Gil BOISSE Clg J. Edmond VENDOME 41 Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41</p>	<p>Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45</p>		

Toutes et tous ces militant.e-s sont à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions, défendre vos droits, vous aider dans vos démarches administratives, vous assister en cas de conflit avec l'administration... Alors, n'hésitez-pas à les contacter !

LE SNEP-FSU ORLEANS-TOURS



A REJOINT INSTAGRAM



REJOIGNEZ-NOUS À VOTRE TOUR

→ **ABONNEZ-VOUS**

N'hésitez pas à utiliser ces outils

Le site du SNEP Orléans Tours

<http://snepfusu-orleans.net/wp/>

Contacts, actualités, Infos corporatives, stages syndicaux à venir, liens avec le site national, etc.

Élections des élu.es des A.S.

Qui ? Tous les adultes membres d'un comité directeur d'AS sont éligibles, mais nous considérons pour notre part que les enseignant.es d'EPS sont les mieux à même de connaître et défendre le sport scolaire.

Quoi ? Ils/elles siègent aux conseils départementaux de l'UNSS (CD UNSS), aux conseils régionaux de l'UNSS. (CR UNSS). Ils/elles sont élu.es tous les 4 ans. La nouvelle mandature sera 2024-2028.

Quand ? Le processus d'élection des élu.es des AS va s'engager dès la rentrée scolaire en plusieurs étapes :

- Avant le 06/10 : tenue des AG au sein des établissements scolaires et élection du comité directeur.
- Entre le 13/11 et le 24/11 : vote au sein de vos comités directeurs pour les listes se présentant au CDUNSS.

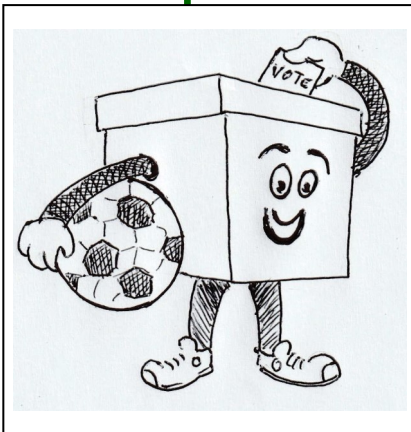
Attention à la composition de votre comité directeur (différent en Clg et Lyc), ...

sinon invalidation de votre procès-verbal (PV) et donc de vos votes !

- Entre le 22/01 et le 02/02 : tenue des CDUNSS avec les nouveaux membres et élection des listes pour les CRUNSS.
- Entre le 01/04 et le 03/05 : tenue des CRUNSS avec les nouveaux membres et élection pour les élu.es au niveau national.

Les représentations dans toutes ces instances permettent d'interpeller nos directrices et directeurs départementaux, régionaux ou national sur toutes les questions d'organisation, de gestion ou d'orientation de notre fédération, et ce, à chaque échelon. Concrètement, les élu.es nationaux, issus de nos départements et académies ont obtenu ces dernières années la création de rencontres dédiées pour les LP, une remise sur le prix du forfait UNSS durant la période covid, la mise en place de commissions (Plan National de Développement du Sport, élections, santé, contrat licence...)

Le calendrier électif précis sera publié par la DGESCO via les rectorats courant septembre.



Un autre moyen de formation :

les stages syndicaux organisés par le SNEP-FSU !

La formation continue dans l'Éducation Nationale souffre d'un manque cruel d'ambition et de moyens. Le SNEP-FSU refuse que la formation continue soit conçue comme un outil de gestion des ressources humaines, d'adaptation aux réformes rejetées par les personnels et d'imposition de bonnes pratiques. Choisie par les personnels, elle doit au contraire avoir pour objectif de conforter leur expertise et d'affirmer leur professionnalité.

C'est pourquoi, la section académique et les sections départementales du SNEP-FSU organisent tous les ans des stages de formation syndicale. Sous l'égide de l'Institut de Recherche de la FSU, ces stages sont l'occasion de s'informer, de prendre du recul par rapport à son métier, de rencontrer ses pairs sans présence de la hiérarchie. Ils portent sur les divers aspects de notre métier : contenus enseignés, pratiques, organisation du travail, carrière, droits, questions de société...

Nos stages sont ouverts à toutes et tous, syndiqué.es et non-syndiqué.es, la seule contrainte est de s'inscrire auprès de l'administration, au moins un mois avant la date du stage. Il suffit de déposer une demande

d'autorisation spéciale d'absence pour stage syndical dans votre établissement et de prévenir le SNEP-FSU de votre participation. Il n'y a pas de convocation et votre chef.fe d'établissement ne peut pas s'opposer à votre inscription. Ces stages sont de droit. Tous les personnels sont autorisés à s'absenter jusqu'à 12 jours par an pour des stages de formation syndicale.

Le SNEP-FSU participe aux frais de ses adhérent-es lors des stages : un forfait de 10€ pour le déjeuner et sur justificatif, le remboursement des billets de train 2nde classe ou une indemnité kilométrique de 0,35€.

Le programme 2023/2024 des stages déjà programmés :

- Stage retraite : jeudi 23 novembre à Bourges
- Stage mutation inter stagiaires : jeudi 16 novembre à Orléans
- Stage sécurité/responsabilité : début décembre à Salbris

Un stage carrière sera organisé à St Avertin début 2024 et deux stages mutations intra (Orléans et St Avertin) à la mi-mars.

Alors, n'hésitez pas, inscrivez-vous !

MOUVEMENT 2023

Liste entrants Intra 2023

18
AUDOUIN Hugo
COURTINE Jérémy
DUBOIS-SAUNIER Nicolas
ESQUIE Elodie
SALAVERTE Théo
TON Thaïs

28
BIGOT Elliott
DELEVOYE Héliéna
IMBERT Brice
LAMEIRAS Nathan
LECREN Enola
MAHUET Antoine
MARCAIS Laura
NELET William
POLVE Coralie
ROUX Timothée
THIERRY Josselin

36
CHAMPAGNE Baptiste
DECAUP Joanna
GROSSARD Ivan

CHOLLET Flavien
METAYER Caroline
PAILLISSON Mélanie

37
CHARRIER Romain
DEGRANGE Guillaume
DEMEYER Charles
DUBOURG Maxime
RATSITOHARANA Aranja
THOMAS Tim
TREPS Marco

41
CHALONS Nicolas
DENIAU Laura
GAILLOT Pierre
MORETTE Gatién
PORTILLON Clément

45
BOUCHAUD Tom
BRUN Maxime
CHOTTEAU Guillaume
COMPIN Axelle
DE SOUSA Hugo
ELMKANTER Mehdi

GONCALVES Inès
GUITER Théo
HIREL Pierre
JANKOWSKI Flavien
PEREIRA-LAGE Clément
RAGU-LUCHE Pierre
VANDEVYVER Juliette
VOGADE Fantin

Liste sortants inter 2023

18
DELORME Patrick
GIROU Thomas
GUILLEMOT Maévenn

28
GALIENNE Emilien
KARAMI Mustapha
LAFORGE Aurélie
LEVIGNE Julien
MOUSSY Mathieu
PINAUDIER Benjamin

36
FERNANDES Margaux
GIROU Luc
LAFARGE Damien

37
AMIOT Damien



CHAUMETTE Vincent

41
ANJUERE Yann
VALETTE Pia

45
CHAUSSARD Tom
GUIBLAIN Kévin

Dispo
KEZERIAN Jérémy

Si vous êtes entrant dans l'académie d'Orléans Tours et que vous n'apparaissez pas sur cette liste, merci de prendre contact avec Béatrice Bardin à ba.bardin@orange.fr

Apporter son soutien financier et en tant qu'acteur.trice réel.le, au SNEP FSU

Voilà une année de plus où les français viennent de vivre de nouveau des attaques sans précédent sur leurs libertés et leurs acquis sociaux.

La liste est longue sur le désastre de ces politiques menées par les gouvernements « Macron » qui suivent les directives de l'UE : attaques sur le droit du travail et le droit à la retraite, attaques sur la liberté d'expression déjà en action mais qui seront aggravées avec le « Digital Service Act » règlement qui permettra sans jugement de censurer tout propos non conventionnel à partir du 25 août sur les GAFAM avec des critères flous, fourre-tout sur des notions qui ne sont pas juridiques et où il sera impossible de se défendre. Il est loin le temps de « on est tous Charlie ».

Quand on rajoute des projets déjà dans les tuyaux « au nom du bien » qui nous attendent avec la loi de programmation des finances publiques (LPFP) catastrophique pour les services publics dont l'éducation, le projet du

démantèlement d'EDF et donc de la perte de notre souveraineté énergétique, l'imposition du portefeuille numérique et la suppression de l'argent liquide, il y a de quoi être pessimiste.

Dans ce contexte, plus que jamais, fortifier les corps intermédiaires comme les syndicats porteurs d'alternatives et de mobilisations devrait être une évidence. Comment peser une fois isolés ? Notre rapport de force sera d'autant plus grand que le nombre d'adhérent.es sera important. Les idées et les solutions qui pourront émaner des réunions seront d'autant plus riches qu'il y aura de débatteurs aux points de vue variés.

Aux phrases « on ne peut rien y faire » ou « on n'a pas le choix » face à ces constats doit succéder le **courage** qui devrait devenir une valeur dominante chez chacun.e d'entre nous. Les instances auxquelles le SNEP FSU assiste tout au long de l'année permettent de faire passer des messages et de donner notre point de vue même s'il n'est pas exhaustif. Pour assurer la présence du SNEP FSU à celles-ci il y a besoin de collègues engagé.es.

Rejoignez-nous au SNEP FSU afin d'offrir une force d'opposition et de propositions alternatives réelle.

Ne jamais se résigner Se syndiquer !



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **Aurélié DELSARD, 17 rue des chênes, 18340 Plainpied Givaudins**

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire			
	Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>
		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
	CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
	CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €					
	CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7				
	59 €		74 €		103 €		133 €					
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7					
	74 €		118 €		118 €		148 €					
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3											
	89 €											
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin					
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €		Non syndiqués					
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €		60 €					
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.			Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			60 €						
						20 €						
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9					
	52 €		96 €		150 €		162 €					
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		Entre 2 901 € et 3 100 € → groupe 10					
	69 €		108 €		162 €		174 €					
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		Supérieur à 2 900 € →groupe 10							
	84 €		123 €									
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7									
			138 €									

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

 PRELEVEMENT MANDAT SEPA Single Euro Payments Area	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.